

World Vision International

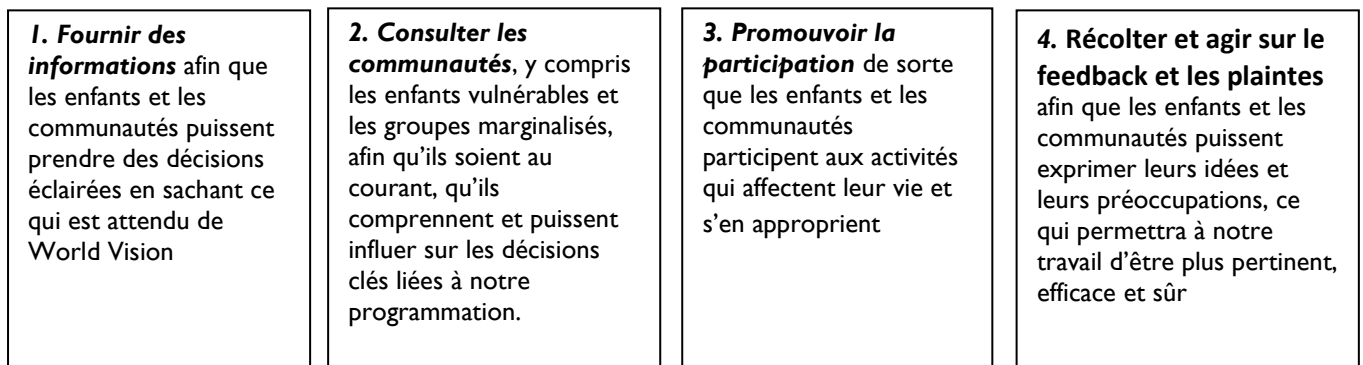
Cadre de redevabilité des programmes (version 2.0)

Qu'est-ce que la responsabilité du programme?

World Vision cherche à être redevable à l'ensemble de nos parties prenantes, car nous existons pour aider les autres : *notre vision pour chaque enfant, la vie dans sa plénitude ; notre prière pour tous les cœurs, la volonté d'y parvenir*. Notre stratégie de partenariat est conçue comme une « promesse » aux enfants vulnérables de maximiser leur bien-être et aux partenaires d'être de sages gardiens des ressources qui leur ont été confié. Nous cherchons également à être mutuellement redevables vis-à-vis de nos partenaires lorsque nous collaborons ensemble pour obtenir un grand impact.

La « **redevabilité du programme** » (parfois appelée « **redevabilité** envers les populations affectées ») ou « **redevabilité descendante** » décrit comment nous cherchons à rendre des comptes aux enfants et aux communautés que nous servons. Ils se trouvent souvent dans une position de vulnérabilité, leurs besoins, leurs droits et leurs idées étant ignorés par les décideurs les plus puissants, y compris les ONG. La **redevabilité** du programme met en exergue la façon dont World Vision utilise le pouvoir de manière responsable en créant des mécanismes qui permettent aux enfants et aux communautés de nous demander des comptes sur le travail qui nous est assigné.

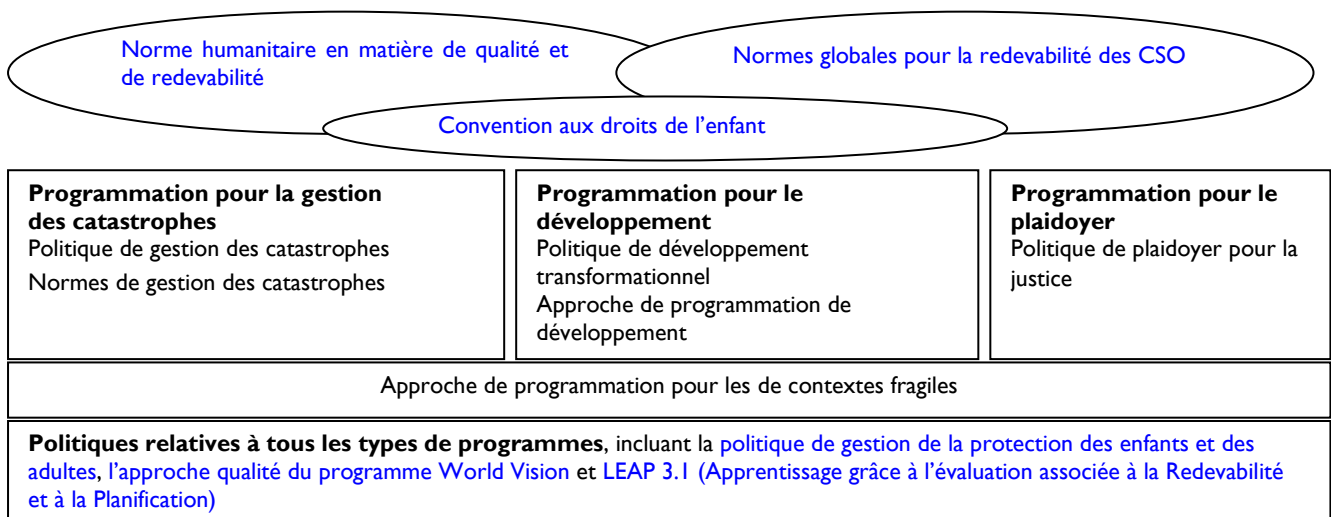
La responsabilité des programmes comprend quatre pratiques, parfois appelées « piliers », auxquelles nous nous soucrivons chaque fois que nous impliquons directement les enfants et les communautés dans tous les types de programmes.



Quelle est la base de ces engagements?

Le Cadre de redevabilité des Programmes (CRP) résume les engagements existants exprimés dans:

- Les normes internationales approuvées par World Vision (dont certaines sont illustrées dans les cercles ci-dessous)
- Politiques, normes et approches de World Vision pour nos différents types de programmation (encadrés)



Comment utiliser le cadre de redevabilité des programmes?

Le cadre de redevabilité des programmes (CRP) est un outil pratique pour guider la mise en œuvre des engagements de redevabilité de World Vision. Le tableau des pages 2 à 3 est structuré de la manière suivante :

- Normes minimales - les résultats des quatre pratiques auxquelles nous nous sommes engagés dans tous les programmes
- Niveaux de mise en œuvre - ce qui est requis pour différents types de programmation et le calendrier pour passer d'un niveau à l'autre. Chaque niveau s'appuie sur ce qui a été réalisé au niveau précédent.
- Ressources pour soutenir la mise en œuvre du cadre pour différents types de programmation.

NORMES MINIMALES

Ces normes minimales couvrent les relations de World Vision avec les enfants, les familles et les communautés avec lesquelles nous travaillons. Lorsque les contractants agissent directement au nom de World Vision, nous nous attendons à ce qu'ils respectent les mêmes normes. Lors de la collaboration avec des partenaires, nous utilisons cette base pour convenir des normes communes avec eux.

Pratiquiez	Fournir des informations	Consulter les communautés	Promouvoir la participation	Recueillir et agir sur les feedback et les plaintes
Ce que nous essayons de réaliser	Les communautés (en particulier les enfants vulnérables et les groupes marginalisés) et les partenaires reçoivent des informations pertinentes, fiables, accessibles et précises sur le programme et le contexte.	Les communautés (en particulier les enfants vulnérables et les groupes marginalisés) sont conscientes de, comprennent et peuvent influencer les décisions clés liées à nos activités de programmation.	Les communautés (en particulier les enfants vulnérables et les groupes marginalisés) participent de manière éclairée aux programmes.	Les communautés (en particulier les enfants vulnérables et les groupes marginalisés) peuvent accéder en toute sécurité à des mécanismes de feedback et de traitement des plaintes de manière efficace et effective.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Toute la programmation qui utilise l'approche du programme de développement devrait fonctionner au niveau 3 dès le début du programme. Gestion des catastrophes et contextes fragiles, la programmation commence au niveau 1 et progresse vers le niveau 3, comme indiqué ci-dessous.

Niveau 1 C'est le niveau de départ pour la gestion des catastrophes et doit être atteint dans les 90 premiers jours.	<ul style="list-style-type: none"> Nous informons les communautés sur : <ul style="list-style-type: none"> Notre mandat, nos valeurs fondamentales et notre rôle Les comportements attendus de notre personnel et de nos affiliés et leur droit de porter plainte si nous ne les remplissons pas Activités prévues, y compris les dates de début et de fin «Bénéficiaires» ciblés (y compris les critères de ciblage) Nous donnons aux communautés des informations contextuelles importantes lors d'une catastrophe. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous informons les communautés de leur droit d'être consultées sur les principales décisions relatives à un projet. Nous consultons les communautés sur les activités du projet par le biais de réunions communautaires et d'évaluations de programmes. Nous informons les communautés de la manière dont leur contribution sera utilisée pour améliorer la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> Nous veillons à ce que les communautés participent à l'élaboration de critères et de processus de sélection du ciblage / des bénéficiaires. Nous identifions les capacités de la communauté par le biais de processus d'évaluation et de planification. Nous permettons aux communautés de contribuer aux projets, tels que le travail, les compétences ou les matériaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous informons les communautés de leur droit de donner leur avis et de se plaindre. Nous avons mis en place des mécanismes de retour d'information et de traitement des plaintes. Nous reconnaissons, enregistrons, analysons et prenons des mesures appropriées en matière de retour d'information et de plaintes (conformément aux politiques de sauvegarde et autres politiques pertinentes). Nous informons les communautés de notre réponse à leurs commentaires et à leurs plaintes.
Niveau 2 (En plus des activités de niveau 1) Ce niveau devrait être atteint dans les 12 premiers mois de tous les programmes de gestion des	<ul style="list-style-type: none"> Nous informons les communautés sur : <ul style="list-style-type: none"> Le calendrier du projet, les buts et les objectifs Notre code de conduite et (dans les situations d'urgence) le code de conduite de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge et des ONG 	<ul style="list-style-type: none"> Nous consultons les communautés sur la conception et la mise en œuvre, par le biais de groupes de discussion, d'enquêtes et d'autres méthodes. Nous documentons leurs contributions et les informons des principales conclusions. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous établissons ou renforçons des organisations et des structures communautaires (telles que des comités de programme) afin de faciliter une meilleure participation et consultation de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous donnons aux communautés la possibilité d'identifier leurs méthodes préférées pour collecter les réactions et les plaintes et y répondre. Nous avons des directives claires en matière de retour d'information et de réponse aux plaintes qui traitent de manière appropriée les

catastrophes.	<ul style="list-style-type: none"> - Informations financières résumées (sous réserve de considérations de sécurité) - Comment les plaintes sont traitées • Nous ajustons les méthodes utilisées pour partager les informations en fonction des commentaires de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous travaillons avec des organisations ou des structures communautaires (telles que des comités de programme) afin de permettre la consultation de la communauté, la prise de décision et le partage d'informations avec les bénéficiaires et les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous renforçons la capacité des organisations et des structures communautaires afin qu'elles puissent mieux participer au programme. • Nous identifions et mettons en place d'autres moyens permettant aux enfants et aux communautés de participer. 	plaintes sensibles et sont accessibles aux communautés. <ul style="list-style-type: none"> • Nous formons le personnel et les communautés aux directives en matière de retour d'information et de traitement des plaintes. • Nous identifions et éliminons les obstacles au partage des feedbacks et des plaintes.
Niveau 3 (En plus des activités de niveau 1 et de niveau 2) Cet objectif devrait être atteint 24 mois après une intervention d'urgence, une aide alimentaire ou un programme en contexte fragile. Il s'agit des normes minimales pour tous les programmes régionaux utilisant l'approche du programme de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous informons les communautés de tous les plans, activités et informations financières pertinentes tout au long du cycle du projet, par le biais de méthodes multiples et convenues. • Nous fournissons aux communautés des rapports d'avancement pertinents, des mises à jour et les principales conclusions du suivi et de l'évaluation, qui sont communiquées de manière appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous documentons les résultats des consultations, les utilisons pour influencer la conception et la mise en œuvre des programmes et les communiquons régulièrement aux communautés. • Nous organisons conjointement des réunions de projet avec des comités communautaires, la présidence se faisant par rotation. • Nous identifions et éliminons les obstacles à une consultation équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous veillons à ce que les enfants et les communautés jouent un rôle important dans la prise de décision tout au long du cycle du LEAP (évaluations, conception, mise en œuvre, suivi, évaluation, réflexion et apprentissage). • Nous veillons à ce que la participation soit équitable entre les deux sexes en incluant activement les personnes vulnérables et marginalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous intégrons la collecte et le traitement des commentaires et des plaintes dans l'ensemble du système de bureau, y compris lors des réunions des cadres supérieurs. • Nous utilisons les commentaires et les plaintes liés au programme pour adapter et améliorer la programmation. • Nous surveillons nos mécanismes de retour d'information et de plainte pour s'assurer qu'ils sont utilisés par un éventail de membres de la communauté et pour comprendre si les communautés (en particulier les enfants vulnérables et les groupes marginalisés) sont satisfaites du système.

RESOURCES

	Pour les programmes de gestion des catastrophes	Pour les programmes de développement	Pour les programmes de plaidoyer
Comment mettre en place et maintenir des pratiques de redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d'évaluation de la responsabilité humanitaire • Modèle de fourniture d'informations • Exemple de processus de traitement des commentaires et des plaintes • Aperçu de la consultation sur la responsabilité humanitaire • Modèle de rapport de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche de programmation de développement • Approche du programme de contexte fragile • Normes de qualité du programme (en particulier les normes 7 à 8), LEAP 3.1 spécialement les consignes de conception du TP (section 5), les directives nationales du CESP et le plan de programme sectoriel (section A-5) et les cadres d'assurance de la qualité respectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les approches locales de plaidoyer, notamment CVA et CP & A, font partie intégrante de l'approche du programme de développement de VM • One Voice donne des conseils sur la consultation dans le développement de positions politiques locales / nationales et internationales.

	humanitaire mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de terrain du 'Système communautaire et de suivi' • Examen annuel de la communauté et outil de planification 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des enfants aux processus politiques • Participation des enfants au plaidoyer (ensemble de rapports sur la participation des enfants à la recherche, aux campagnes et aux engagements mondiaux)
Comment mesurer les progrès dans l'établissement et l'efficacité des pratiques de redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation de la responsabilité humanitaire du PAF et de la SCH • Suivi de la mise en œuvre de la responsabilité humanitaire par secteur et par lieu • Compendium d'indicateurs Horizon (énumérés sous <i>Engagement / responsabilité de la communauté</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d'auto-évaluation de la qualité du programme (annexe I) • Guide de terrain du système de retour d'information et de réaction de la communauté (phase 4) • Compendium d'indicateurs Horizon (énumérés sous <i>Engagement / responsabilité de la communauté</i>) • Outil de responsabilisation adapté aux enfants (pour mesurer la consultation et la participation des enfants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure stratégique de plaidoyer no. 2 (Nombre de programmes pour lesquels World Vision aide les communautés à plaider).
Comment mesurer et renforcer les capacités du personnel pour la mise en œuvre de pratiques de redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Modules de formation en ligne sur la responsabilité humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Modules d'apprentissage en ligne sur la responsabilité du programme : Systèmes de réaction et de réponse de la communauté 	